

SARL CLICHY
SARL à associé unique
Au capital de 10.020 €
42 Rue Pierre Curie – 93120 LA COURNEUVE
RCS BOBIGNY 400 564 456

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

*L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier septembre,
À quinze heures,*

La société EREVIMMO, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 31.000 €, dont le siège social est sis 42 Rue Pierre Curie – 93120 LA COURNEUVE, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le numéro 817 490 816, représentée par M. Éric TEBOUL, Président,

Associée unique, détenant l'intégralité des 668 parts sociales composant le capital social de la société SARL CLICHY, s'est rendue au siège social sur convocation de la gérance.

Monsieur Éric TEBOUL préside la séance en sa qualité de Gérant.

I. Le Gérant a préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Gérant de la Société, Monsieur Éric TEBOUL a établi son rapport sur l'opération de transfert de siège social envisagée.

II. L'Associé unique rappelle qu'elle est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

III. L'Associé Unique adopte les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant, décide de transférer le siège social, à compter de ce jour :

- Du : 42 Rue Pierre Curie - 93120 La Courneuve
- Au : **80 Boulevard de Sébastopol – 75003 Paris**

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision précédente, l'Associé Unique, décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

« ARTICLE 4- SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 80 Boulevard de Sébastopol – 75003 Paris »

Le reste de l'article reste inchangé.

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet de procéder à toutes formalités nécessaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Gérant et l'associée unique après la lecture.

Monsieur Eric TEBOUL
Gérant

La Société EREVIMMO
Représentée par Eric TEBOUL
Associée Unique

